

Démarrer avec DOETH.FR

Prérequis du poste utilisateur et matrices d'amorçage

Adresse internet et capacités du navigateur

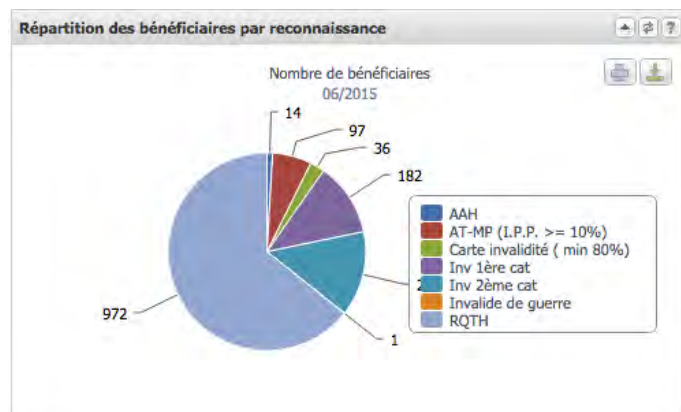
L'application est accessible par internet à l'adresse <https://www.doeth.fr>.

La seule couche logicielle prérequis sur le poste de travail d'un utilisateur est donc un navigateur web de génération récente :

- Microsoft Internet Explorer 8 ou supérieur
- Mozilla Firefox 12 ou supérieur
- Google Chrome 19 ou supérieur
- Safari 5 ou supérieur

Les écrans riches de l'application s'appuient sur la technologie Javascript / Ajax. L'exécution de Javascript par le navigateur doit donc être autorisée.

Les outils de reporting intégrés à DOETH.FR utilisent Adobe Flash pour la génération de graphiques exportables. Adobe Flash doit donc être autorisé pour générer ces graphiques, mais les fonctionnalités essentielles de l'application ne l'exigent pas.



A noter : DOETH.FR n'utilise pas d'autre plug-in extérieur : aucune JVM (machine virtuelle Java), particulièrement, n'est requise.



Conformité, sécurité et authentification

L'application est cryptée et utilise un certificat SSL émis par une autorité de certification reconnue (GeoTrust).

Chaque utilisateur s'authentifie sur l'application à l'aide d'un couple « adresse email » + mot de passe. Le mot de passe est contraint à une stratégie de complexité : au moins 6 caractères, au moins une majuscule, au moins une minuscule, au moins un caractère spécial. Après 3 essais infructueux, le compte est temporairement désactivé et réactivé par l'équipe Support de l'éditeur.

L'infrastructure de l'éditeur POPEI SAS s'appuie sur Windows Server et le SGBD Microsoft SQL Server, déployés sur des environnements virtualisés VMWare. L'hébergement est assuré en France, chez un hébergeur certifié ISO27001, conforme aux préconisations de la CNIL en matière d'hébergement externalisé de données personnelles.

A noter : le statut légal des RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) est celui de donnée de gestion et non de donnée médicale. DOETH.FR ne permet pas l'enregistrement d'information sur la nature du handicap.

Démarrer avec DOETH.FR

Prérequis du poste utilisateur et matrices d'amorçage

Amorçage de l'application

Lors du démarrage de l'application, une mécanique d'amorçage par import de données est proposée pour :

- Construire l'organisation du client dans l'application : sociétés (identifiées par leur SIREN), établissements (identifiés par leur SIRET) produisant une déclaration annuelle d'emploi de travailleurs handicapés.
- Charger la population de collaborateurs suivis et leurs titres de reconnaissance.

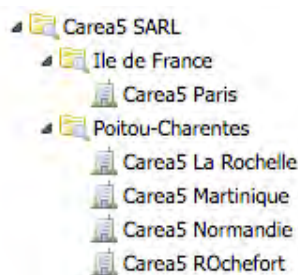
Le client peut donc, de manière autonome ou avec l'assistance d'un consultant POPEI, créer 2 fichiers au format Excel (.xls) pour transmettre ces informations.

Les matrices à renseigner pour constituer ces deux fichiers, ainsi qu'un troisième fichier Excel contenant les référentiels, peuvent être téléchargées dans une archive compressée «zip» récupérable ici :

 <http://assistance.doeth.fr/ressources/matrices.zip>

Fichier d'amorçage de l'organisation

Ce fichier permet de construire l'arbre des sociétés et établissements juridiques dans lesquels l'utilisateur navigue. Dans l'application, il se présente ainsi :



Le fichier attend les champs suivants :

- SIREN
- SIRET

- Raison sociale société
- Libellé du regroupement
- Raison Sociale établissement
- Code APE
- Numéro de voirie
- Adresse
- Ville
- Code postal
- EA (effectif d'assujettissement - calculé au 31/12 de l'année N-1, c'est la même méthode de calcul de l'effectif que celle qui permet de déterminer les obligations liées à la formation professionnelle).

Fichier d'amorçage de la population suivie

Ce fichier est constitué de 3 onglets :

1. Liste_salaries

Cet onglet contient des informations sur la situation courante des salariés suivis dans le cadre de la politique handicap : matricule, état-civil, date d'entrée, coordonnées, code emploi INSEE.

2. Liste_contrats

Cet onglet liste le ou les contrats de travail (CDD, CDI, stages, missions d'intérim) des collaborateurs référencés dans le premier onglet.

3. Liste_reco

Cet onglet liste le ou les titres de reconnaissance de l'éligibilité au bénéfice de la loi de février 2005 pour les collaborateurs référencés dans le premier onglet.

Ces titres sont le plus souvent des «RQTH» (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) émises par une commission au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) mais d'autres titres existent.

Ces fichiers peuvent être envoyés à support@popei.fr pour prise en charge lors du démarrage.